



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Commune de Tende

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**17 NOVEMBRE 2023**

**SESSION ORDINAIRE**

**COMPTE-RENDU**

**Le vendredi 17 novembre 2023 à 18h00,**

**Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le 10 novembre 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.**

**Etaient présents :** Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN – Sébastien VASSALLO - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA – Marilène DALMASSO - Florent REYNAUD - Caroline FRANCA – Françoise VADA – Cyril LEJA– Laetitia DUCHET

**Pouvoirs :** - Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA - Maryse CASTELLANI à Cyril LEJA - Marguerite CARBONI à Morgan MILANO - Myriam PASTORELLI à Lucie MOULIN

**Absents excusés :** Cédric BERGALLO – Elise FERRARI - Patricia ALUNNO

<b>Membres du conseil municipal</b>			
<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Procurations</b>	<b>Absents</b>
<b>19</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>3</b>

Le quorum étant atteint (12/19), la séance peut débuter.

Mme Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2023 est adopté à l'unanimité

## ORDRE DU JOUR

1. *Décisions du Maire prises par délégation (2023\_)* .....3
2. *Budget principal – décision modificative n°3 (2023\_)* .....4
3. *Approbation des nouveaux statuts du SIVOM de la Roya (2023\_)* .....5
4. *Location d'un terrain à Monsieur Jean-Franco Giordano (2023\_)* .....6
5. *Subvention pour réfection de façade - Copropriété 29 rue des rochers (2023\_)*.....7

## 1. Décisions du Maire prises par délégation (2023\_105)

Par délibération en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour le traitement de certaines affaires prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L2122-23 de ce même code, il est porté à la connaissance des conseillers municipaux les décisions prises dans ce cadre :

Du 16 Septembre 2023 et le 15 novembre 2023 :

Décision n°2023\_006 : mandat d'accompagnement pour l'optimisation de la taxe foncière – TaxPlus Consulting

Décision n°2023\_007 : Réfection partielle des pistes de ski de fond de Casterino – 2<sup>e</sup> tranche – demande de subvention

Décision n°2023\_008 : Convention d'honoraires pour les opérations d'expertise pour l'hôpital Saint Lazare – Lionel Carles

Du 16 Septembre 2023 au 15 novembre 2023 :

Des décisions portant attribution de 2 concessions funéraires et aucun renouvellement.

Des marchés passés, au nombre de 64 depuis le dernier compte rendu au conseil municipal.

Les marchés non formalisés sont au nombre de 64, pour un montant de 66 269,66 € HT.  
Dont les marchés non formalisés supérieurs à 4.500 € HT :

11/10/2023 : Abatage, nettoyage arbres châtaigneraie St Dalmas : 15 000 € HT (Sarl 2BSE)

16/10/2023 : Réfection mur de soutènement route de Storze : 16 935,00 € HT (Massa Olivier)

07/11/2023 : Réfection partie de toiture – bergerie de Peyrafique : 4 950 € HT (Olivari Andre)

15/11/2023 : Etude phase DCE – passerelle piste des Merveilles : 8 550,00 € HT (SEFAB)

- aucun marché formalisé à procédure adaptée

- deux modifications de marché :

24/10/2023 : Avenant n°1 – Travaux aménagement du petit bois – Lot Espaces verts – clôtures - jeux : 3 588,50 € HT (TEE Paysages)

7/11/2023 : Avenant n°3 – Lot 1 – Réhabilitation de la Mairie : 12 585,29 € HT (De Angelis Bat)

***Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,***

Prend connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

## 2. Budget principal – décision modificative n°3 (2023\_106)

Le Maire expose à ses collègues que pour permettre l'exécution budgétaire de l'exercice 2023, pour le budget principal de la Commune, il convient de procéder aux ouvertures et transferts de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	49 123.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>49 123.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-73223 : Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	124 123.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>124 123.00 €</b>
R-73123 : Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	0.00 €	0.00 €	75 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 731 : Fiscalité locale</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>75 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	158 900.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>158 900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7688 : Autres produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	158 900.00 €
<b>TOTAL R 76 : Produits financiers</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>158 900.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>49 123.00 €</b>	<b>233 900.00 €</b>	<b>283 023.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	49 123.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>49 123.00 €</b>
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	97 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2131 : Constructions bâtiments publics	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10251 : Dons et legs en capital	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
R-1328 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	97 400.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>107 400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>107 400.00 €</b>
R-1323-2023012 : Piste de ski de fond - Tempête Alex - 2e tranche	0.00 €	0.00 €	0.00 €	97 877.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>97 877.00 €</b>
D-231-2023012 : Piste de ski de fond - Tempête Alex - 2e tranche	0.00 €	147 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>147 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>254 400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>254 400.00 €</b>

**Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

-D 'approuver la décision modificative n°3 du budget principal de la commune telle que décrite ci-dessus.

### **3. Approbation des nouveaux statuts du SIVOM de la Roya (2023\_107)**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 5 octobre 2023 le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Roya a approuvé de nouveaux statuts. Cette modification a pour objet de transformer le SIVOM de la Roya en SIVOM à la carte et de proposer aux communes adhérentes qui le souhaitent de nouvelles compétences.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les modifications statutaires.

Les nouveaux statuts, joints en annexe de la présente délibération, ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance. Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

***Jean-Pierre VASSALLO sort de la salle et ne prend pas part au vote.***

***Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :***

- Approuve les nouveaux statuts du SIVOM de la Roya tels que joints en annexe
- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

#### **4. Location d'un terrain à Monsieur Jean-Franco Giordano (2023\_108)**

***Jean-Pierre VASSALLO revient dans la salle.***

Monsieur le Maire expose à ses collègues que M. Jean-Franco Giordano occupe depuis de très nombreuses années une partie de la parcelle communale cadastrée en section BH n°1343 située derrière son habitation sur une superficie de 107,20 m<sup>2</sup>.

Sur cette partie de parcelle, M. Jean-Franco Giordano a réalisé une cuisine d'été et un abri pour son bois.

Il convient donc de régulariser cette occupation et Monsieur le Maire propose à ses collègues :

- De consentir à M. Jean-Franco Giordano un bail précaire et révocable pour la partie de parcelle cadastrée en section BH n°1343 d'une superficie de 107,20 m<sup>2</sup> pour une durée de 3 années, renouvelable, moyennant la paiement d'un loyer annuel de 45 €, montant révisable tous les 3 ans selon l'évolution de l'indice des loyers.
- De l'autoriser à signer le bail correspondant

***Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :***

- De consentir à M. Jean-Franco Giordano un bail précaire et révocable pour la partie de parcelle cadastrée en section BH n°1343 d'une superficie de 107,20 m<sup>2</sup> pour une durée de 3 années, renouvelable, moyennant la paiement d'un loyer annuel de 45 €, montant révisable tous les 3 ans selon l'évolution de l'indice des loyers.
- De l'autoriser à signer le bail correspondant

## 5. Subvention pour réfection de façade - Copropriété 29 rue des rochers (2023\_109)

Le Maire expose à ses collègues qu'en application de la délibération du conseil municipal de Tende en date du 13 Mai 2016, les façades sont subventionnées dans le cas où leur réfection présente un intérêt architectural certain.

Tel est le cas de la façade de l'immeuble situé 29 rue des rochers, à Tende, copropriété, comme l'indique le rapport du chargé d'opérations de SOLIHA, en date du 21 septembre 2023.

La subvention proposée par SOLIHA s'établit comme suit :

- Maçonnerie et peinture (20%) : 1 880,00 €

***Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- décide d'allouer à la copropriété 29 rue des rochers, à Tende, une subvention de 1880,00 € pour les travaux de réfection de façade tels que ci-dessus présentés ;
- autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents y afférents.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 20.

*Monsieur Morgan MILANO informe les membres du conseil municipal que le conseil départemental a décidé de lancer le projet de réhabilitation des deux étages se trouvant au-dessus de la médiathèque afin d'y créer des logements destinés aux professionnels de santé ainsi qu'aux étudiants. Il rappelle que c'est une proposition qu'il avait faite au département en 2017 mais que suite au COVID et à la tempête Alex cela avait pris du retard.*